L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 5 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XIX

LES DEUX GASPARD

(Suite.)

Passe-Partout prit bravement la main de M. Jules et la serra assez pour que l'ex agent crût réellement l'avoir embauché; puis il se dirigea vers la porte de cabinet.

—Une prière, cher monsieur, dit-il au moment où il en touchait le bouton.

—Parlez!

—Ne pourriez-vous pas m'éviter la corvée de traverser de nouveau cette horrible salle, pleine de gens crottés qui empestent le tabac et le cigare!

—Ah! monsieur Riffard! monsieur Riffard! répondit M. Jules en riant, pour un ouvrier cambreur.... D'ailleurs, vous oubliez que j'ai renvoyé tout mon monde.

—Ah! monsieur Jules! monsieur Jules! vous allez redevenir indiscret.... Est-ce que je me suis entêté à vous parler de l'affaire Germeur ou de la famille de l'Estang, moi!

Le rire s'éteignit sur les lèvres de l'ex-chef de la brigade de sûreté.

Pour la seconde fois il était réduit au silence, maté par une réponse faite avec un air d'innocence complète par son mystérieux visiteur.

—Venez, lui dit-il sèchement.

Et il le fit sortir par l'issue dérobée qui avait déjà servi au sieur Charbonneau.

—Tout droit devant vous, ajouta-t-il. L'allée donne dans la rue.

Les deux hommes se saluèrent.

L'ex agent rentra dans son bureau:

—Qu'est-ce que c'est que ce muscadin-là?—On verra plus tard!—Comment diantre a-t-il eu vent de ces deux satanées affaires!—Est-il de la rousse?—Non. Je le connaîtrais. Ah! bas! en attendant que je m'occupe de lui, occupons-nous de l'autre.—Ah! Monsieur de Warrens, vous n'êtes pas hors de mes griffes! Je tiens ma revanche. Elle m'arrive toute seule ou par l'entremise de M. Riffard.... Joli nom qu'il a choisi là! Enfin!... il ne faut pas trop se plaindre. Cette providence aveugle, le hasard,—comme dirait M. Lacressonnière au théâtre de l'Ambigu,—se charge de réparer la sottise de Coquillard-Charbonneau.

Et tout compte fait, M. Jules ne fut pas mécontent de sa matinée.

De son côté, Passe-Partout-Riffard s'éloignait joyeusement, à grands pas, de la maison sise numéro 7, rue des Noyers, murmurant à part lui, tout en regardant avec soin si l'autre ne l'avait pas fait suivre.

—Vive Dieu! Ai-je pas bien joué mon petit rôlet, ainsi que le disait Sa Majesté Charles le neuvième de sanglante mémoire!—Si tu ne m'as point pris pour Riffard, l'ouvrier cambreur, je ne pense pas que tu puisses mettre un nom sur ton visiteur de ce matin, mon pauvre Jules, vieux lion sans dents et sans griffes. Voilà donc encore une réputation d'habileté usurpée dans ce Paris, où tant de bateleurs de toutes sortes font leurs nids et leurs trous! A ce soir, vieux lion, à ce soir!

Et Passe-Partout monta philosophiquement dans un omnibus qui passait.

Où allait-il, cet omnibus?

Le conducteur seul aurait pu répondre à cette question, Passe-Partout en ignorant la direction tout autant que vous et nous, chers lecteurs.

XX.

LA FIDÉLITÉ GAÉLIQUE

Laissons là Passe-Partout et sa fortune, cher lecteur, et rendons-nous, s'il vous plaît, rue d'Astorg, où nous retrouverons des personnages que les nécessités de notre récit nous ont forcé à abandonner trop longtemps.

La rue d'Astorg est une rue neuve.

Son histoire ne se compose que d'un nom et d'une date.

Cette rue n'a point de passé; grâce aux embellissements de la métropole, peut être aura-t-elle un avenir.

Percée de 1776 à 1780 sur des terrains vagues, propriété du lieutenant-général d'Astorg, elle a conservé le nom de son ancien propriétaire.

Tirée au cordeau, large et bordée de maisons élégantes, mais sans aucun débouché commercial, cette rue était alors une des plus désertes, et par conséquent une des plus tranquilles de Paris.

L'herbe poussait, comme dans un pré, entre ses pavés disjoints.

Quelques rares passants, qui auraient pu se croire égarés, la traversaient de temps à autre.

Si, par hasard, une voiture s'y hasardait, la chose ne passait pas sans silence; on en parlait dans le quartier, et toutes les portières, domestiques ou non, commentaient, bavardaient, cherchaient à qui mieux mieux la raison pour laquelle cette voiture s'était permis ce détour inutile.

Ces magnifiques demeures, construites sous le règne de Louis XVI, servaient de retraite à de petits rentiers, à des artistes ou à des grisettes.

Il y avait encore des grisettes.

C'était le bon temps.

Il n'y en a plus, hélas! disent nos pères.

Il n'en reste plus!... quelle chance! disent nos fils.

Toujours est-il que les propriétaires de ces demeures lambrissées d'or, préférant les louer à bas prix plutôt que de ne pas les louer du tout, se trouvaient ravis d'avoir pour locataires ces bourgeois minuscules, ces Raphaëls, ces Mozarts en petit pied et ces Mimis Pinsons si blondes et si peu vêtues.

Tout ce petit monde vivait, allait, venait, grouillait modestement.

Dans ce milieu, on se serait cru à cent lieues de la grande ville, au fond d'un vieux trou de province, dont la population se fond petit à petit, au lieu de croître et de multiplier.

On se figure tout cela difficilement, aujourd'hui que le quartier de la Madeleine devient l'un des plus beaux quartiers, aujourd'hui que la rue d'Astorg, refaite de pignon en pignon, approprie au luxe actuel, n'abrite plus que des millionnaires.

Aux deux tiers à peu près de la rue, non loin de la place de Laborde, dans la partie nommée, jusqu'en 1840, rue de la Maison-Neuve, partie que le percement du boulevard Madeleine a fait disparaître, se trouvait une vieille maison portant le No 35.

Ses six étages, sordidement écrasés les uns par les autres, son aspect délabré tranchaient rudement sur les riches demeures qui l'entouraient.

Ils tranchaient d'autant plus, que l'œil d'un artiste eût promptement reconnu la superposition, l'ajouté de ces étages au corps de logis primitif. Cette maison était, selon toute apparence, une des premières de la rue. On en avait tant bien que mal effacé la façade seigneuriale pour la remplacer par une pépinière à locations.

D'une ruine majestueuse, la main sacrilège mais habile d'un architecte ou d'un entrepreneur de bâtisses avait fait une de ces misérables tours de Babel bourgeoises, incommodes, insalubres, et pourtant combles de la cave jusqu'au grenier.

Quel qu'il fût, ce bâtiment mi-partie Louis XVI, mi-partie moderne, contenait deux corps de logis, séparés par une vaste cour.

A l'intérieur, deux escaliers et des portes de communication, percées dans les ailes de droite et de gauche, reliaient ces corps de logis.

Une large porte cochère, cintrée à son fronton, donnait accès dans un vaste corridor attenant à la cour.

A droite de ce corridor, la loge du concierge, composée de deux grandes pièces bien éclairées, larges, aérées, luxe inouï à cette époque où les concierges n'étaient encore que des portiers.

A gauche, une porte vitrée, battante, s'ouvrait sur un escalier aux dalles de marbre, surmonté d'une rampe en fer forgé et travaillé de main de maître.

Seulement le temps avait passé par là.

Le fer était tordu et rouillé.

Au fond de la cour, un double perron de cinq ou six marches conduisait aux appartements du second corps de logis.

Toutes les fenêtres de ces appartements demeuraient hermétiquement fermées.

Selon toute apparence, personne, depuis longtemps, ne les habitait.

Pourtant, certains locataires assuraient que parfois, la nuit, ils avaient aperçu des lueurs sinistres filtrer à travers ces volets toujours clos.

A leurs premières questions, le concierge se contentait toujours de répondre en haussant les épaules.

S'ils insistaient, il disait:

—Vous avez vu, parce que vous avez bu.

S'ils revenaient à la charge, ils recevaient, au terme suivant, un congé parfaitement rédigé sur papier timbré.

Ce congé leur était signifié par un M. Karl Schauer, propriétaire de l'immeuble en question.

Il ne leur était pas fait grâce de vingt-quatre heures.

Soit que les locataires nouveaux fussent plus prudents, soit qu'ils fussent moins curieux et moins bavards que les précédents, nul ne s'occupa plus de ce sombre bâtiment.

Les vieilles murailles, rongées par l'humidité, demeurèrent muettes.

Le concierge ne fit plus donner de congé.

Et tout alla comme dans la maison la plus ordinaire et la moins mystérieuse.

Dans la cour, à droite, un escalier étroit, assez raide et mal éclairé, conduisait à des appartements, ou plutôt à des logements de garçons, d'ouvrières, d'employés, et des ateliers de peintres.

L'aile gauche de la maison communiquait avec le principal corps de logis par un escalier de service.

Le bas était occupé par les écuries et les remises du vicomte René de Luz, qui habitait le premier étage donnant sur la rue.

C'était dans cette maison que le colonel Martial Renaud avait fait transporter la jeune Lucie Gauthier et son enfant.

On y avait retenu pour elle un appartement situé au troisième étage.

Le second étage était occupé par sir Mortimer, gentilhomme écossais, dont les écuries et les remises étaient voisines de celles de René de Luz.

Entre ces deux gentlemen il ne paraissait y avoir que des relations de simple politesse.

Malgré le danger commun que nous leur avons vu courir, côte à côte, lors du double duel de M. de Mauclerc; malgré leur accord tacite et l'assistance qu'ils s'étaient montrés prêts à se donner l'un à l'autre, dans leur vie de chaque jour, ils s'évitaient, se parlaient peu et ne se prêtaient jamais assez le flanc pour qu'un curieux pût se dire:—Voilà deux bons compagnons, deux amis dévoués et sincères.

Au quatrième demeurait un vieil officier en retraite qui passait la moitié de son année à la campagne, et, le reste du temps, sortait tôt, rentrait tard, vivait comme un loup, ne se mêlant pas des affaires de ses voisins et faisant la grimace quand les voisins se mêlaient des siennes.

Les hautes régions du cinquième et du sixième étage étaient dévolues à de petits employés, entre autres à un sous-chef de bureau du ministère des affaires étrangères, marié, sans enfans, et vivant là, fort retiré, avec sa femme, provinciale dépaysée, et aux domestiques du vicomte de Luz ou de sir Mortimer.

Voilà pour l'aile gauche de cet immense caravansérail.

Voici pour l'aile droite:

Au premier, communiquant avec les appartements du vicomte de Luz, ceux de la vicomtesse sa mère, et de Miles Laure et Angèle de Luz, les sœurs de René.

Laure, adorable brune de dix-huit ans, offrait un contraste frappant avec Angèle, blonde figure de keepsake, qui venait à peine d'atteindre à sa quinzième année.

Mais laissons, pour le moment, de côté les dames de Luz.

Nous aurons avant peu à nous en occuper plus spécialement et dans les plus grands détails.

Les trois étages ascendans renfermaient une foule de petits ménages de commis de magasins et d'employés, tous plus insignifiants les uns que les autres.

Santons-les et arrivons de plain-pied au palier du cinquième.

Sur ce palier, espèce de long corridor, s'ouvraient quatre portes se faisant vis-à-vis, deux par deux, et une cinquième tenant la tête du couloir, au fond.

Les deux premières appartenaient à deux jeunes filles.

Les deux secondes, leur faisant face, à deux étudiants.

Chacun de ces petits logements se composait d'une chambre et d'un cabinet.

Seul, le logement du fond possédait trois pièces et une antichambre.

Une carte de visite, soigneusement clouée sur la porte d'entrée au moyen de quatre pointes à tête dorée, apprenait aux voisins et aux visiteurs que M. Charles Lenoir en était l'heureux locataire.

Ce M. Lenoir était, disait-on, commis voyageur d'une grande maison d'exportation; ses affaires le forçaient à être constamment par voies et par chemins.

Durant ses courts séjours à Paris, il sortait régulièrement le matin à sept heures précises, pour ne rentrer que très avant dans la nuit.

Jeune encore, d'une physionomie avenante, il recevait peu de visites; et, parmi ses visiteurs, nul ne pouvait se vanter d'avoir dépassé la première pièce, sorte de salon, servant, au besoin, de salle à manger.

Excellent voisin, du reste, M. Charles Lenoir avait conquis les sympathies de tout son entourage.

Comment s'y prit-il? Nul ne le devina, mais il parvint à obtenir du farouche concierge de la maison que celui-ci daignât faire son ménage.

Exception remarquable et remarquée par tous les autres locataires, devant lesquels cet important personnage ne parlait jamais de M. Lenoir que son bonnet de police à la main.

Au sixième, dans un taudis loué trente-cinq francs par an, demeurait notre vieille connaissance la Cigale.

Le débardeur s'entendait à merveille avec ledit concierge, dont parfois il gardait la loge.

Quelques mots maintenant sur ce concierge, qui n'est pas le moindre de nos personnages et dont la vie, si modeste en apparence, cache un passé plein d'héroïsme et un présent sublime de dévouement et de fidélité.

(*A continuer.*)

Bal masqué.
Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, 1er magasin venant par la rue Dauphine.

19 janv—2m 3ps

Salle de la Compagnie Allemande,

Au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville.

CETTE grande et belle salle se loue pour bals, mariages, &c., avec conditions les plus raisonnables. Pour plus de renseignements s'adresser à FERDINAND MARKS,

12nov—Mps.—3m Rue du Camp, No 47.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Druggut, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nile-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS apprenons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouc'ses à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

Charbon! Charbon!

A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trillé, pour les familles livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux—livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.

McCLOSKY, MASON & CO.

12 janv—1m Rue Gravier, No 166.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Carole Tivoli, au chantier de J. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 18 nov—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres et frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f,i-son, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEKL & Co., seuls propriétaires et fabricants Nlle-Orléans (Le.), 126, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.

SAVON DE A. BILLAUD.

ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE.
jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4½ h. A. M., char cheval.		5¼ h. A. M., char à vapeur	
6½ " " char à vapeur.		7¼ " "	
7½ " "		8¾ " "	
9 " "		9¾ " "	
10½ " "		11¼ " "	
MIDI		12¾ h. P. M.	
2 h. P. M.		1¾ " "	
3 " "		3¼ " "	
4 " "		4¼ " "	
5 " "		5¼ " "	
6 du soir		6¾ du soir	
7 " "		8 char à cheval.	

☞ Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.
4 avril—☞

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à Brashear à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1erdéc ☞

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE,
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9.

16fév—11—1an

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

HAY & MEHLE,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44)
15janv—3m Nlle-Orléans.

$100 de récompense.

Volé dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets mâles avec leurs brides.

L'un entièrement noir, gros et robuste, avec une cicatrice en dehors et à travers du jarret droit.

L'autre poil soret, museau brun orange, élégant, et ayant l'apparence d'un cheval, castré d'un seul côté, avec une cicatrice sur l'encolure à la naissance du garrot.

Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. R. Lorio, à Alger, et cinquante piastres de plus à celui qui procurera la conviction des voleurs.

AD. RINCK, Paroisse d'Orléans, rive droite.
27 déc ☞

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, } Directeurs.

Mercredi, 5 Février 1868.
Représentation extraordinaire.

FAUST,

Grand opéra en 5 actes, de Gounod.

JEUDI, 6 FEVRIER,
LA REINE DE CHYPRE,
Grand opéra en 5 actes, d'Halevy.

DIMANCHE, 9 FEVRIER,
LE BOSSU.

On commencera à 7½ heures.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS,
A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Ital et Carlo Patti.
22 janv—1m

Théâtre National.

Au coin des rues Perdido et Baronne.

GRANDE TROUPE D'OPERA ALLEMAND
DE SIGNOR LOTTI.

Grande Représentation d'Ouverture.

MERCREDI SOIR, 5 FÉVRIER 1868.

MARTHA!

Opéra en 4 actes, de Flotow.

WM. GROSSCURTH.............Chef d'orchestre

Prix d'entrée: Loges d'avant-scène, de huit places $12 00; Loges de Parquet, quatre places $6 00; Loges de Premières quatre places $4 00; Parquet $1 00; Premières $1 00; Place de familles 50c; Galerie 25c.

Jeudi soir, 6 février: FAUST. — Marie Frederici dans son rôle de Marguerita; Frans Himmer, le grand ténor, dans le rôle de Faust.

Il ne sera exigé rien de plus pour les places réservées. On peut retenir des places réservées au magasin de musique de M. Louis Grünewald et au Contrôle du Théâtre National, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.—Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie. L'ouverture commencera à 7 heures et demie précises.

4 fév H. GRAU Agent Général.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, près Commercial Alley.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTREDGE..........................Trésorier
A. H. DAVENPORT....................Régisseur

Tous les soirs, et les samedis à midi.

UN AUTRE CHANGEMENT.

Première représentation de:

LE LION IRLANDAIS,

Vaudeville des plus amusants.

M. ALFRED STEWART, jeune comédien irlandais, remplira le rôle de "Tim Moore."

NOUVELLES DANSES, CHANSONS ET PIECES COMIQUES.

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES.......................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris,
23 sout Enc. Conti et Bourgogne.

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures. 16 nov—6m—2fp

LE DOCTEUR M. ESCOUBAS vient d'ouvrir une pharmacie, encoignure St-Philippe et Rampart. Elle sera dirigée par M. Paul Brker, pharmacien, qui parle français, allemand, anglais, espagnol et italien. Les prescriptions seront remplies consciencieusement et à des prix modérés. Assortiment de médicaments patentés français, anglais et américains. Parfumeries fines et articles de fantaisie. Le Docteur M. Escoubas est pharmacien de la Société Française; il remplira avec plaisir les prescriptions que messieurs les sociétaires voudront bien lui confier.—Consultations gratuites de midi à deux heures. 14 janv—1m

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES — Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies suivantes, telles que: Maladies secrètes (fleurs blanches, hémorrhoïdes, flueurs, etc.), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires.—La guérison de la Surdité, et Chroniques, qu'il ne guérira pas, etc., etc.—Cabinet de consultation, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 78. 14 janv—1an

Docteur A. Landry

De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.
12nov—3m.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue de Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24mars—☞ 1 an.

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 137 de la rue Carondelet, où il exerce toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. 17 mai ☞

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15.............................Rue Carondelet..................15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie..	$319,916 16	
Sur les risques de mer......	68,499 44	
Sur les risques des rivières......	22,799 81	
Total des primes.....		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées......	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes...		$291,528 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer.....	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140 488 22	
Taxes..............	$1,568 88	
Ré-assurances..........	5,274 31	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt..........	10,187 83	
Intérêts sur scrips..........	26,561 60	
		$194,078 84
Bénéfices.............		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes.........	$9,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires.........	219,307 00	
Dû pour primes en voie de perception.........	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville.........	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.......	99 136 00	
En caisse.........	83,777 88	
	653,623 04	
Moins: Dépréciation des sus-dits.........	92,850 39	
Montant net.........		$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés.........	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés.........	26,568 00	
		34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Ils ont aussi déclaré de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Roche aîné,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an ☞

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water-proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17.
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.
16fév—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant ou arrière du pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire $220 ...
Passage dans une cabine 2d pont.......... 180
Passage d'entrepont............... 100
Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 5 paient quart de place.
Les enfants de 5 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages ci-dessus avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt.	Surmont	Samedi 8 fév.
ST-LAURENT, "	Bocande	Samedi 22 fév.
EUROPE "	Lemarié	Samedi 7 mars
PEREIRE, "	Duchesne	Samedi 21 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov t12j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 février, à cinq heures après-midi, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
5 fév—au 13 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour. $175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour. $185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour, $390.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 168.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua,
Allemania, 3000 tonneaux......Capitaine E. Meier,
Borussia, 2100 tonneaux......Capitaine N. C. Fransen
Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf......Capitaine F. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux......Capitaine P. H. Haack,
Holsatia, 3600 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans:

De Hambourg.	De Southampton.	Nlle-Orléans.
Bavaria.....1er oct.	4 oct.	15 nov.
Teutonia...1er nov.	4 nov.	15 déc.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or):

De la Nlle-Orléans.............. } —1res cabines: $150.00
De Hambourg ou du Havre..... } 2mes cabines: 112 50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg: 45.00
do de Hambourg à la Nlle Orléans: 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Frêt de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour les détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
Agence générale, rue Carondelet, No 63.
MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 161, Nlle Orléans.
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York
29 sept—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON..........GEN. MEADE,
GEN. GRANT..........SHERMAN.

Le steamer

GEO. CROMWELL,
E. E. Vail, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 8 février, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

Le bateau à vapeur Laura
POUR MANDEVILLE.

Le LAURA partira, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, TOUS LES JOURS, excepté les Mercredis et les Dimanches, pendant le mois de février.

LOUIS FRIGERIO, Jr.
2 fév—3f Rue des Chartres, No 28.

Départ MERCREDI, 5 février, à 5 heures P. M.

Pour Bayou de Glaize, Simmsport et tous les points de l'Atchafalaya—L'excellent bateau à vapeur Wm. Butler, capitaine D. O'Connor, commis A. P. Trinidade, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est dit plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. E. CARLIN, agent,
5 fév Rue St Louis, No 4.

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ MERCREDI, 5 fév. à 5 heures du soir — Pour les Attakapas, par la voie de la rivière Atchafalaya.—Le bateau à vapeur GOLDEN ERA, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Abe Smith, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Simmsport, Churchville, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fort's Point, St Martinville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBT HARE, rue Carondelet, No 55; A. B. CHARPANTIER, rue Carondelet, No 11.
J. E. CARLIN, 4 rue St. Louis. 4 fév

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche — Pour Lockport, Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Russ et W. H. Landry, part de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis à 10 heures du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. Il descend la côte pendant le jour. Le fret embarqué pour le haut du fleuve devra être payé par les expéditeurs à la Nlle-Orléans, et il sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes.
1er janv—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 48 de la rue du Canal. 17 janv—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrenton, commis J. D. Saucier et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les jours qui suivront la livraison du frêt.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENIMORE, Agent,
11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.
Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loustaler, commis M. Kenison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N O; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

PAQUEBOT
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
Et de
LAFOURCHE.

LAFOURCHE..........................Capitaine Baranco.
Le Mercredi...................à 5 heures du soir.
Le Dimanche...................à heures du matin

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 jan—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.
LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY capitaine Jos Dallerec commis E. A. Garcia et Jos Dallerec, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Thibodeaux et trouvera des chalands à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Putnell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurances Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,896 00
Primes sur les risques de mer..	$ 42,002 34	
Primes sur les risques de rivières..........	107,350 28	
Primes sur les risques d'incendies..........	172,887 43	
		$321,896 00
En moins: primes remboursées	1,599 90	
En moins: primes sur risques non expirés en 1867........	39,851 00	41,450
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867..........		$280,130
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques de mer......	25,860 74	
Sur les risques de rivières...	109 836 94	
Sur les risques d'incendies....	30,297 46	
	166,085 14	
Réassurances..............	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt..........	38,706 81	
		$217,739 78
Restant.............		62,396 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip............		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		5,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque..		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque.....		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque		68 000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000..		5,000 00
300 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $100 chacune, évaluées à $80....	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque........	32,500 00	
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50..........	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune..	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune..	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse..............		54,633 50
Propriété foncière au No 73 de la rue du Camp..........		50,000 00
Prêts garantis..............		62,415 00
Effets à recevoir..........	13,745 59	
En moins: mauvais et douteux	8,544 14	
		5,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception....	70,056 62	
En moins: mauvais et douteux	19,211 65	
		50,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance............		8,444 00
Total de l'actif........		$873,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie,

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il a été ordonné par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. K. Converse,	B. F. Eynell,
Robert Hare,	Jos. N. Isenhood,
Jos. Hoy,	J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers,	W. M. Perkins.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 13 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie....	$186,471 83	
Sur les risques de mer.......	65,930 94	
Sur les risques de rivières...	65,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866........	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867........	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période.		
Sur les risques d'incendie........	$32,051 12	
Sur les risques de mer........	39,641 78	
Sur les risques de rivières........	35,021 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances....	$ 9,307 75	
Escompte de primes..	40,666 87	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escomptes et intérêt en moins........		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1867 y compris les balances........		65,213 10
		$294,513 85
Bénéfice net........		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c........		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c........		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c........		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c........		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c........		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c........		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas évalués à 50 c........		4 500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc........		163,455 00
Prêts sur garantie........		25,000 00
Prêts sur hypothèque........		53 000 00
Effets à recevoir........		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception........		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances........		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours........		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés........		13,800 00
En caisse........		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. O. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	25 janv—1 an

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans — Je certifie, par les présentes, que, le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 18,572. Sarah J. Logan, femme de Saml B. Logan, contre Saml. B. Logan, son mari. — Dans cette affaire soumise à la Cour, avec consentement des parties pour décision d'après les témoignages enregistrés, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Sarah J. Nalle, femme de Saml. B. Logan, et contre le défendeur, ledit Saml. B. Logan, son mari; que lesdites parties soient séparées de biens; que la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles jusqu'à ce jour soit dissoute; que la demanderesse conserve la pleine et entière administration et jouissance de ses biens paraphernaux séparés, s'élevant à la somme de quatre mille six cent trente huit piastres, d'après le compte annexé à la pétition de la demanderesse.

Il est de plus ordonné que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de huit cents piastres, reçues par lui de la demanderesse, avec intérêt légal sur ladite somme, de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs biens paraphernaux.

Jugement rendu le 9 janvier 1868;
" signé le 14 janvier 1868
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 29 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.
1er fév—15,29

Succession de J. H. Elmer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Elmer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées d'en donner avis à Adolphe Seder, liquidateur de l'ancienne société J. H. Elmer & Co au No 6 Miles Taylor et James Brewer, et associés de la dite succession, et de venir régler sans délai.

WILLIAM DE LA RUE, Curateur.
22 janv—1m 1 f p s

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Je certifie par les présentes, que, le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,589. Adèle Bloom contre Abraham Leopold, son mari.—Dans cette affaire, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, Adèle Bloom, ait jugement contre le défendeur, Abraham Leopold, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdites parties; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres; que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux soit dissoute; que la demanderesse soit autorisée à administrer ses biens et les frais du procès.

Jugement signé le 23 janvier 1868.
(Signé) C. DUFLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 23 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
8jan—10 et 26fév J. F. LAIZER, Député-Greffier.

DAVID H. ADLER vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—No 24,536.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Les créanciers du pétitionnaire sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de S. Magner, notaire public en cette ville, JEUDI, le 20 de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et Julien A. Seghers, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—Ce 16 janvier 1868.
J. O. CHALON, Député-Greffier.
19janv—19,29 1,17f

Meckins, Kelly & co vs. leurs créanciers No 20163.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, les créanciers des susdits sont par les présentes notifiés d'avoir à se réunir, au bureau de W. J. Castell, notaire public en cette ville, le mercredi le 19me jour de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic.—Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, le 13 janvier 1868.
J. O. CHALON, député greffier.
15 janv 15,21,2,12,19 fév

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame LIZZIE DEAN vs. Dr A. FOLLIN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,826—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dixième de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 33 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5,8,11,14,16

C. E. GIRARDEY & G. DE FERIET vs A. SCHWAB.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18 905—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI sept de février 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un marchand tailleur, ainsi que les meubles qui s'y trouvent, situé au No 16 rue Royale, dans le Premier District de cette ville.

AUSSI—Un assortiment de draps, de casimir, velours, etc. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, shérif de la paroisse d'Orléans.
5fév—t 1j

FRITZ HUFFENBAUER vs. DENIS BECHAQ.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 20,757—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi dix-huit de février 1868, à 10 1/2 heures A' M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le Restaurant des Etats-Unis, situé rue de la Commune Nos 128 et 130, entre les rues du Camp et St-Charles, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et privilège jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur déduira de son enchère et paiera au comptant le montant des frais d'annonces, du greffier et du shérif, de gardinage &c, s'élevant en totalité à la somme d'environ $275.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 fév—5 8 12 15 23

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs EMILE PEYROUX.

Dans la Deuxième Cour de District de la Lne, dans et pour la Paroisse St. Bernard—portant le No 548 sur le dossier de la dite Cour.

EN vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon la Deuxième Cour de District de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St Bernard, j'ai saisi et j'exposerai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, No 11 Passage de la Bourse, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, vendredi, le 21 du mois de février 1868, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St Bernard, dans cet Etat, à environ quatre milles de la Nouvelle-Orléans, ayant une mesure française de deux cents pieds de face sur le fleuve Mississipi, sur une profondeur de quatre vingts arpents, borné sur la limite supérieure par la propriété anciennement appartenant aux MM. Freret frères, et sur la ligne inférieure par la propriété anciennement appartenant à M. Bréman. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et aussi tous les droits, servitudes et appartenances qui y appartiennent ou deux cent quatre vingts actions hypothécaires de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Termes et Conditions, savoir:— L'acquéreur fournira un "Stock Note" pour la somme de six mille piastres, payable le 1er avril 1867, fixe et renouvelable selon les dispositions de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La balance payable dans un an en un bond portant 8 pour cent d'intérêt et l'acquéreur doit fournir bonne et solvable sécurité selon la loi.

Le dit acquéreur assumera toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, et le dit "Stock Note" sus-mentionné sera indentifié avec l'acte de vente fait par la Banque des Citoyens, à M. A. Fabre, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 18 octobre 1850, avec l'acte de substitution d'hypothèque par M. A. Fabre, en faveur de la Banque des Citoyens passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 19 octobre 1850, avec l'acte de vente par M. A. Fabre à Emile Peyroux, passé pardevant le dit Adolphe Boudousquié, le 22 mars 1851, et aussi avec l'acte de vente du Shérif dans cette affaire.

Bureau du Shérif de la Paroisse St Bernard, le 4 février 1868.
ANTOINE CHALAIRE, Shérif.
5 fév—5 11 15 21

Wm. A. Gasquet vs J. A. Kline.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No. 24,511 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI cinq de février 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fond et l'installation du restaurant connu sous le nom de "St-Lawrence," ainsi que tous les meubles, effets, marchandises, etc., qui y trouvent, situé au No 66 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 janv—25 28 30 fév 1 5

PAYNE & HARRISSON vs GEO W. CAGE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No. 19,965—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après:

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Paroisse d'Est Baton Rouge, en cet Etat, ayant environ quatre cent quinze arpents, bornée au Nord par les terres de G. P. Netterville & McCawley, à l'Est par celles de James Louden, au Sud par celles de John Briskey et de Dame Kendrick et à l'Ouest par celles de la Dame Carney et du sieur Badger.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4jan—4 12 21 29—5 fév

PAYNE HUNTINGTON & Co. vs EMZY W. PURL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI cinq février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur l'île à Raccourci (Bayou du Sud) dans la Paroisse West Feliciana, en cet Etat, ayant six cent quatre vingt seize arpents, plus ou moins, et connue sous le nom de "Home Place" et sur laquelle propriété la mère du défendeur a présentement résidé.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de son père feu Joseph Purl.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 janv—4 12 21 29—fév 5

Le Juri de Police, paroisse d'Orléans, rive droite, vs Medora McGhie ou Mc Gee et Thomas L. Mc Ghie ou Mc Gee.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,117.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit—

L'habitation Aurore, située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ vingt milles au dessous de la ville mesurant environ six arpents de face au fleuve sur environ quarante arpents de profondeur; bornée d'un côté par la propriété de F. P. Ducongé, à la limite inférieure par le "Turnpike Road" (sic) connu sous le nom de "Cut-off" ayant une face de vingt cinq arpents, plus ou moins, sur le fleuve Mississipi, sur une profondeur d'environ soixante quinze arpents.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 Jan—8, 13, 21, 29, fév

BOSTICK & SEYMOUR vs. le steamer ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,744—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur au présent procès, Joseph J. Alstott, à un certain jugement pour la somme de Trois Mille piastres ($3,000) avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 8 d'avril 1867.

Le dit jugement a été rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 21 de juin 1867, au procès portant le No 17,816 des dossiers de la dite Cour, intitulé Joseph J. Alston vs H. Milne & Co, Jerome Bradley & Co et R. M. Harrison, et a été signé le 26 de juin 1867.

—Aussi—

Une certaine Traite pour la somme de Trois Mille ($3,000) datée Nouvelle-Orléans, du 4 février 1867, souscrite par H. Milne & Co. sur et acceptée par Jerome Bradley & Co. et est paraphée "ne varietur" J. Morris Day, notaire public en cette ville, à l'effet de l'identifier avec un acte de compromis de même date.

Procès a été institué et jugement a été obtenu sur la dite traite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 janv—30,2,5,8,11

Wm. Hellman vs Alexander & Bro.
Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans No 23,776.

B. Toledano vs Wm. C. Fulham & Alexander, Bro
Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans No 18,012.

A. Samuels vs Alexander & Bro.
Sixième Cour de District de la Nlle Orléans No 19,752.

EN vertu de deux writs de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par lesdites Cours de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs en et à aucun d'eux au terme restant du bail du magasin d'entrepôt situé à l'angle des rues du Commerce et St-Joseph, Premier District de cette ville. Ledit bail a été passé par la dame Rosina Frague à Alexander & Bro et expire le 1er de novembre 1869, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, ainsi qu'il appert de la copie dudit bail annexée au dossier portant le No 17,776 de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 janv—30—2,4,8,11 fév

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans vs Alcide Wills.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 24,406.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt et un (221), borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, et mesurant vingt-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue St-Charles sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 97, rue St-Charles, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Marie Rose, veuve de Richard O. Pritchard et de Henry Michel, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1866, et de la dite dame Marie Pritchard et le dit Henry Michel et en étaient revenus adjudicataires à une vente publique faite par le Marshall des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, en vertu d'un writ de "Venditioni Exponas," à lui adressé par la Cour de District des Etats-Unis, pour le District susdit, au procès de Bernard Avegno, No 7872 du dossier de la dite Cour.

L'acte de vente du dit Marshall portant la date du 24 d'octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
28 jan—4,13,21,29 fév Shérif de la paroisse d'Orléans.

ALFRED KEARNEY vs LA DAME LOUISA BURKE & als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 18,957—En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame Louisa Burke, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le VENDREDI sept de février 1868 à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un café, ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Tchoupitoulas et Julie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4 6 7

VENTES DE CONSTABLE.

Mme BRUDER, agent de son mari J. Bruder contre LOUIS CAPUS.

COUR DU QUATRIEME Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans—No 25,112—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a adressé l'Hon. Augustin Viavant, Quatrième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le 15 février 1868, à midi, au No 456 rue de Chartres (autrefois Moreau) entre les rues Mandeville et Espagne—

Un lot de meubles.

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
F. AU FORTIER, Constable.
5 fév—5,11,15

AVIS JUDICIAIRES.

Victor Boutrous vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de Victor Boutrous qu'il a ce jour présenté une pétition à la susdite Cour demandant un répit de un, deux et trois ans, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, le lundi, 17 février 1868, à dix heures du matin, pour y prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et d'accorder ou refuser le répit demandé; et que, en attendant, il est ordonné que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Par ordre de la Cour.
WM. WOELPER, Greffier.
5 fév—5,10,15

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse Plaquemines —A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de propriétaire de la propriété suivante:—Un morceau de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, borné au-dessus par la terre d'Auguste la Ferrière et autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé, et, au-dessous, par la terre d'Hyppolite Moran. Vous êtes prévenus que le soussigné, syndic, est d'opinion que les travaux et les réparations suivantes sont nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public: Votre levée a besoin d'être construite sur un espace d'environ vingt-sept arpents de longueur—vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de haut. Votre chemin a besoin d'être réparé sur toute la longueur de l'habitation; vos fossés ont besoin d'être nettoyés, votre pont a besoin d'être en bon état. Et conformément à la loi et aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, je vous prévient que si ces travaux ne sont pas achevés d'ici au dix février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER, Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.
Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.
21 janv—10f

No. 28,911—Succession de J. G. Clark.
Deuxième Cour de District.

TOUTES les personnes qui doivent à cette succession ou qui ont des réclamations contre elle sont priées de s'adresser, pour payer ou être payées, dans les jours, à
A. J. VILLERÉ,
2 fév—10f Député greffier de la 2e Cour de District.

Succession de VICTOR PROSTDAME.
—No 30,158—

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné, ainsi qu'à tous ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer le montant de leur dette au dit soussigné.

A. G. VILLERÉ,
26 jan Bureau du Gref. 2me Cour de District.

Succession de Ignacio Zambra.—No 17,681.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués d'après ledit compte.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE, Greffier.
28 janv—28,30—5fév

Succession de Louis H. Malarcher—No 30,039.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à toutes les parties y intéressées, qu'une assemblée des parents, amis des mineurs de feu Louis H. Malarcher aura lieu à l'étude de A. D. Doriocourt, notaire public, rue Royale No 138, le lundi 17me jour de février 1868, à 11 heures A. M., pour délibérer et agir dans les affaires des dits mineurs; et que tous les parents et amis des mineurs seront appelés à cette assemblée.
F. R. O'RORKE, greffier
4fév—4 9,13 17

Succession de George S. Denison.—No 27,238.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Cottman, administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués d'après ledit compte.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE, Greffier.
4 fév—4,9 14

Succession d'Alexander Gordon—No 28,692.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. B. Gordon et W. G. Bakewell, exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains réparties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE, Greffier.
2fév—2 8 11

Succession de James McCabe.—No 30,228.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que John McCabe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James McCabe, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à produire, sous dix jours, leurs oppositions par écrit, s'ils en ont, et les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE, Greffier.
29 janv—29—3,7 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.
Marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 6 février, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

200 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.
—Aussi—
150 lots linge fait de saison.
—Aussi—
100 douzaines chemises.
—ET—
200 douzaines chapeaux.
Conditions à la vente. 5 fév

PAR A. FEIBER.

Grande vente de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 5 février, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Coton blanc et coton écru, coton à draps, casimirs, satinets, drap, flanelles blanches, bleues, rouges, denims, coutils à matelas, couvertures, courtepointes, cotonnades, alpacas, mérinos, corsets, toile, poil de chèvre, mozambiques, châles, fleurs, rubans, nansous, tape checks, mousseline suisse, serviettes, towels, bonneterie, mouchoirs, châles tricot, &c.

—Egalement—

Un assortiment complet d'habillements d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons,—articles à vendre pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

—ET—

Un grand choix de lingerie et de chapeaux.
Conditions à la vente. 5 fév

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises Sèches, Articles de Fantaisie, "Notions" Chapeaux, etc.—Vente sans réserve pour clôre des consignations.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

MERCREDI, 5 du courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, sans aucune réserve quelconque pour clore diverses consignations—

Un grand assortiment de Marchandises Sèches, Articles de Fantaisie, etc., etc.

—Egalement—

100 caisses de Chapeaux de toutes les qualités et couleurs, pour hommes et pour jeunes garçons.

Les acheteurs feraient bien d'assister à cette vente.
Conditions—à la vente. 5 jan

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RÉSERVE.
300 caisses bottes, souliers et brodequins.
—Aussi—
100 caisses chapeaux et casquettes.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.
—Aussi—
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
—Aussi—
600 casquettes en drap pour hommes et enfants.
Conditions—Comptant. 4 fév

PAR D. E. MORPHY.

Sel. Sel. Sel.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 18 février 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par échantillons prêts pour l'inspection, en lots au gré des acheteurs et à livrer à l'entrepôt de Fisk—

5,183 sacs gros sel en bon état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

Ornements de gâteaux, pour confiseurs.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 6 février 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

30 caisses contenant un choix de cupidons, sylphides, bouquets, feuilles, roses, nougat, vases etc.

Tous ces articles sont fins et en bon état. Les confiseurs devraient assister à cette vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

PAR LOUIS H. PERRET.

Vente péremptoire du Bail, du Stock, des Installations et des Beaux Meubles d'un Restaurant-Buvette bien connu.

PAR LOUIS H. PERRET, Encanteur.
Bureau, passage de la Bourse. No 54.

IL sera vendu, MERCREDI, 5 février 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 24 de la rue de la Douane, entre les rues Franklin et Tremé — Le bail, le stock, les installations et les meubles de l'établissement bien connu sous le nom de "Potomac House". — Le vente sera sans limite ou réserve.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

PAR WALTON & DESLONDE

Grande Bâtisse en briques, à trois étages, au coin des rues de Chartres et Esplanade, Troisième District, avec Magasin au rez-de-chaussée et demeure au-dessus — convenable pour une grande pension.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, Encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, située au coin des rues Chartres et Esplanade, dans le Troisième District, faisant face au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, ayant [illegible]... magasin au rez-de-chaussée dans la rue de Chartres et dans la rue de l'Esplanade. Cette maison a été bâtie spécialement pour une pension, elle a tout ce qu'il faut pour ce genre d'établissement: cour pavée, citerne, cuisine, etc., et abondamment pourvue d'eau par hydrant et cuves, à gaz, etc.

Le terrain sur lequel est cette bâtisse est situé dans l'îlet irrégulier formé par les rues Chartres, Françaises, Esplanade, dans le Troisième District, et mesure 40 pieds et 5 pouces de face à la rue Esplanade, sur 110 pieds de profondeur à la rue de Chartres, et la même dimension de l'autre côté.

Termes et conditions—L'acquéreur devra payer $500 comptant, au bill et le reste en crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur satisfaisants aux vendeurs, portant intérêt à 8 pour cent l'an de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées pour garantir à la satisfaction des vendeurs. Les billets devront être assurés et la police devra être transférée aux vendeurs.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu futur des Etats-Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés dans le Second et Troisième District à l'encan.

Succession de Madame Fanny Risso.—No 29169—A la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, No. 32, rue Bienville.

SAMEDI 8 février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 30 décembre 1867, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Kerlerec, Esplanade et Villeré, d'après un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, en date du 27 septembre 1838, annexé à un acte passé par devant Carlile Pollock, notaire public, en cette ville, le 5 juin 1844. Le dit lot de terre mesure (mesure française) 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contenant 4 chambres; cuisine et une chambre, citerne, etc. etc.

2o. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Baraques, Tonti et Rochebleve, désigné par le lot No 6, d'après un plan dressé à l'étude de James Graham, notaire public, dans cette ville, portant le No 136; lequel lot de terre mesure 33 pieds, 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces, 4 lignes du côté de la rue Rochebleve, et 85 pieds 6 pouces 3 lignes du côté opposé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, toit en ardoises, rue de l'Hôpital, No 425, contenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine et une chambre de domestique, citerne, etc. etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis. 3 jan—11,18 25—fév 1.8

PAR HOLL, BLOCH & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches et d'Articles de fantaisie, et Notions.

PAR HOLL, BLOCH & CO.
JOHN C. BLOCH, Encanteur.

JEUDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 88 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

475 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties.
345 lots habillements et chapeaux.
345 lots articles de fantaisie et "Notions."
—Egalement—
125 lots faïence—services en porcelaine, services de table, services à café, pendules en marbre, etc. etc.

Conditions—La moitié en billets de la ville au pair; le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Fusils Anglais et Belges, Cadenas, Couteaux de table et de poche, Harnais, Selles, &c., pour clore et sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain, 6 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 44, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane, pour clore divers comptes et sans réserve,

100 fusils anglais,	150 paires harnais complet
125 do belges,	150 paires de guides,
250 douz couteaux et fourchettes,	50 selles mexicaines,
300 do cadenas,	80 selles mex. pr enfants,
250 do couteaux de poche	15 doux chaines,
150 pièces toiles cirée,	10 boucauts ficelle franç.
&c. &c.	&c. &c.

Conditions à la vente. 5 fév

PAR CHS. T. NASH.

TABAC! Tabac! Tabac!—5,000 livres tabac manufacturé, avarié—sauvé à l'incendie du No 75 de la rue Fulton—vendu par ordre et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis.—Par Chas. T. Nash, encanteur, bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Gravier—Il sera vendu, jeudi, 6 du courant, à 10 heures du matin, au No 75 de la rue Fulton, par ordre et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis—sans limite ou réserve. — 5,000 livres tabac manufacturé, plus ou moins avarié. — Conditions: comptant en billets des Etats-Unis. 5 fév

PAR O. VALETON.

Viande verte. Viande verte.
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI, 5 février, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 63 rue Tchoupitoulas|
4 boucauts viande verte.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5fév

Succession de C. N. BUSSY—No 29,521.

Essences, extraits, matériaux à fabriquer les parfumeries, &c.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 7 février, à midi, il sera vendu, au No 137, rue Bourgogne, près de la rue Toulouse, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District, en date du 24 janvier 1868—

Un lot de parfumeries, pommades, essences, extraits, moules, chaudières, ustensiles propres à la fabrication des parfumeries.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
29 jan—fév 4 7

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de LOUIS FELIX RULEAU,
—No 29 916—
Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Propriété sur la rue Douane.
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, 36, rue Bienville.

MERCREDI, 5 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 30 décembre 1867, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite:

Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le No 12 de l'îlet No 31, sur un plan tiré par Allou D'Hémécourt, voyer, daté du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cavellier, notaire public, à l'appui d'un acte passé le 19 octobre 1853. Le lot de terre mesure, d'après le susdit plan 28 pieds de face à la rue de la Douane sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, privilèges et appartenances.

Termes et conditions—Une moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente à parfait paiement.

En cas de poursuite judiciaire on ajoutera 5 pour cent au montant réclamé pour honoraires d'avocat.

Acte de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, par devant E. Eude, notaire public.
4 janv—4,14,24,29 fév 4,5

Succession de JEAN AGUT — No 30,035 — Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Second et Troisième District de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36 rue Bienville.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après désignées, savoir:

1o. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Bagatelle et Joséphine, mesurant 26 pieds et 8 pouces de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

2o.—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Claiborne, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Derbigny, et mesurant 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Derbigny, sur 109 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

3o.—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Ursulines, Robertson et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue St Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles et désigné par la lettre B sur un plan tiré par Chs. de Armas, architecte et ingénieur civil, en date du 23 janvier 1868.

Termes et conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur testamentaire.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant O. de Armas, notaire public, ainsi que les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 26 janv—fév 14,19,22,29

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande vente péremptoire du grand stock

DE

Marchandises sèches de fonds et assorties, étrangères et américaines,

Par ordre des Cessionnaires,

Dans la banqueroute de MM. Loeb, Simon & Co.

—COMPRENANT—

Un stock de Marchandises sèches, Achetées pour le commerce en gros de cette ville.

—ET—

Ayant coûté, d'après la facture, $70,000.

Une des meilleures occasions qui aient jamais été offertes sur ce marché.

Marchandises abandonnées aux créanciers et qui seront vendues sans aucune réserve quelconque.

Au profit desdits créanciers.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Exchange Place, No 17.

MARDI, 18 février 1868, à 10 heures du matin, et, tous les jours, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur, pour argent comptant, dans le magasin, faisant partie de MM Loeb, Simon & Co., le stock de marchandises sèches, installations, &c., abandonnées par les dites parties, et renfermées dans le magasin, No 38 rue du Camp, et No 38 de la rue du Canal, entre les rues Camp et Magasins.

Le stock se compose en outre des marchandises sèches de 6 mois, importées et jeunes, convenables pour le commerce en partie:

Coton blanc et coton écru, draps, chemises et à toiles d'ivoire, indiennes, futaines et de fonds d'une grande variété et des genres de la meilleure qualité et des plus bas prix, mousselines fines et convenables pour habitations, toiles d'Irlande, duvet fil, popelines, merinos, brillantes françaises et anglaises, alpaga, jaconas, cotonnades et cambrics, tartans, flanelles, bonneterie, gilets, ganses, bas, brosses, coutils, tapis checks, dentelles, mousselines, tulles, foulards, broderies, nouveautés, etc., de tous genres, couleurs et autres marchandises sèches, articles de mercerie, boutons, peignes, brosses, etc., matières premières, parures de toutes sortes, assortiments, broderies, boutons, tapis checks, gants, perles, agrafes, boutons, toile et bobines, rubans de soie et de velours, draps de Lyon et d'Italie, ginghams, barèges, mousselines et autres étoffes, toiles de soie, robes, blouses et toiles d'Irlande écrues, serviettes, nappes, etc.

Les catalogues donnant une description du stock seront prêts et pourront être distribués au magasin. Le stock et les articles sont trop grands pour être énumérés dans une annonce, mais tous sont dignes, sous tous les rapports, de l'attention des marchands de marchandises sèches.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
5 fév—tlj Par ordre des cessionnaires.

Propriété améliorée rue Montégut.
Succession de John Gaspard Beraiges.
No 30,161.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau, Place de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 29 de janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

Trois lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 5. et situés à la rue Montégut, entre Amour et Rampart, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 106 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois construction.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.
5 fév—5,15,22 29—7 mars

Habillements de toutes saisons,

Lingerie de messieurs,

Malles, Valises, &c.

Un grand assortiment complet, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Installations de magasin, vitrières, &c

—Comprenant tout le stock de—

MM. DREYFUS, BROTHERS & CO,

—En banqueroute—

Aux magasins de l'angle des rues Canal et Camp.

Vente à l'encan par ordre de

E. E. NORTON, assignee,

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

JEUDI, 13 février 1868, à 10 heures et demie du matin, aux magasins Nos 85 et 90 de la rue du Canal, et Nos 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre de E. E. Norton, assignee, dans la banqueroute de MM. Dreyfous Brothers & Co, il sera vendu, à l'enchère publique—

Tout le stock d'habillements, lingerie de messieurs, malles, valises, chapeaux casquettes, vitrières, comptoirs, pupitres, installations, coffre-fort, installations de gaz &c., des magasins de MM. Dreyfous Brothers & Co. au coin des rues Canal et Camp, dans cette ville de la Nlle-Orléans—Un grand et bel assortiment d'habits de tous les genres, habits et redingotes de drap, pantalons, gilets de drap et casimir de couleurs et de nuances convenables pour toutes les saisons.

Chemises, gants, bonneterie, cravates et cols, chemises de peau.

Chemises, caleçons, etc, en mérinos, nett, laine, flanelle, toile, Lowell, gilets, etc.

Malles, valises, sacs, cabas, etc, toutes les variétés, très grand stock bien assorti.

Chapeaux et casquettes de toutes les genres, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Ce beau stock est un des plus complets qu'il y ait en ville et offre de rares avantages au commerce, le tout devant être vendu sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues du stock seront prêts et pourront être distribués avant la vente. 2 fév

Terrain de choix rue St-André

ET

Un banc dans l'Eglise St-Patrick.

Succession de DELIA KEENAN et de RICHARD KEENAN

—No 30,079—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 20 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Delia et Richard Keenan les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o.—Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Felicity, Apollo et Bacchus, désigné par le No 7, mesurant 34 pieds 5 pouces de face sur la rue St André, environ 34 pieds 5 pouces 2 1|2 lignes de large dans le fond; 129 pieds 9 pouces 2 1|2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8 et 127 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 13.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la date jusqu'à paiement final, réservant une clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur par devant P. C. Cuvellier notaire public.

2o.—Le banc No 27 dans l'Eglise de St Patrick dans cette ville.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.
26 janv—29—fév 8,15,22,29

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, lingerie, marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 5 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 lots de marchandises sèches et de lingerie, savoir: Coton blanc et coton écru, coton blanc et coton écru à draps, indiennes françaises et américaines, gings fil et ginghams coton, ginghams unis et fantaisie, toile du Nord, cotonnades, coutils à matelas, denims, stripes, toile d'Irlande, mousselines brochées et Jacquard, jaconas lustrés blancs, jaconas brillantines, barrage à voiles, alpacas, popelines, mousselines laine, plaids, mérinos, mozambique, casimirs unis et fantaisie, satinets, doskins, kerseys, jeans, tweeds, Rebrogs, Lowels, jupons Balmoral, flanelles rouge, blanche, bleue, manteaux, châles, nubias, Sontags, bonneterie, cravates, makaks, mouchoirs de poche, serviettes et nappes, toile, chemises toile et chemises coton, chemises de dessus, chemises de peau et caleçons en laine etc., etc.

Egalement—pour le compte de qui il appartiendra: (1) une caisse, 50 pièces Wigans avarié.
Conditions à la vente. 5fév

Vente continue le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine; verreris et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à dîner; ornements de toilette; jolie verrerie rare de Bohème; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures; coutellerie de Rodgers, Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et d'Allemagne; unique articles à eau de Cologne; verreries, françaises, anglaises et américaines; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et ferblanterie; magnifiques plateaux en papier mâché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et peignes.

Magnifiques pots à glace, en plaqué;
Services à thé et à café, en plaqué;
Paniers drap, paniers de provision et "Shoppeng";
Devants de cheminée et paillassons en velours, imposés;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenue des prix;
Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.
Lampes à huile de charbon—les dernières perfectionnements;
Belles pendules françaises et américaines;
Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres. No. 38,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi, par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de première ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin seront à vendre. Les meubles seront vendus au No 498 de la rue des Magasins.

Conditions:

Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;

Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;

Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO.,
2 déc S. S. ZELNICKER, Encanteur.

PAR G. DE FERIET.

Terrain de prix pour bâtir, sur la Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de J. J. Depouilly—No 28,668.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan: No 86 de la rue Bienville.

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu par l'hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1867 et signé le 16 décembre 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues Prieur, Johnson et St-Pierre, désigné par la lettre A. sur un croquis et arpentage de A. d'Hémécourt, député voyer, le 3 février 1868.

Ledit terrain a 27 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 146 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui aboutit vers la rue Johnson, 157 pieds 10 pouces sur une ligne oblique qui s'étend vers la rue Prieur et 77 pieds 5 pouces de large sur la ligne du fond.

Le terrain est bien planté d'arbres fruitiers, tels que pêchers, pruniers et autres arbres.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5,8,15,22,29—7 mars

Une jolie maison basse en bois, No 91 de la rue d'Espagne, Troisième District, entre les deux chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

SAMEDI le 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Grands Hommes ou Dauphine, Poètes et Craps ou Bourgogne. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue d'Espagne, sur 97 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur: ensemble avec la maison basse en bois, élégante de la rue, ayant une barrière à claire voie et une couverture en ardoise. La maison a cinq chambres et un cabinet, une cuisine basse ayant trois chambres, deux appartements de service, hangar, une cour pavée.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à 12 mois de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Terrain amélioré et de prix dans la rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Royale, Conti et Bourgogne. Le dit terrain a 35 pieds 8 pouces de face à la rue St-Louis, sur 98 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations consistent en une bâtisse en briques, à deux étages, à toit plat, ayant une vaste cour pavée, citerne, magasin au rez de chaussée et le haut, couverte en ardoises; le dessus composé de plusieurs pièces et autres dépendances avec galerie à l'étage et le rez-de-chaussée; une autre petite bâtisse, une porte cochère, une cour pavée, une cour en briques, etc.

Le trottoir est de pierres plates et la rue St-Louis est pavée en blocs carrés.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété et portant intérêt à 8 pour cent de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de non paiement des billets, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) pour le recouvrement.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Attention, cochers de fiacres et drayeurs.

Terrain de prix et amélioré dans la rue Marigny, entre les rues Casacalvo et Morales—avec belles écuries.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un magnifique terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Casacalvo et Morales, Champs Elysées et Moreau ou Chartres. Le dit terrain a 36 pieds de face à la rue Marigny, sur 45 pieds et 7 pouces, plus ou moins.

Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence agréable ayant deux chambres et galerie derrière, deux bâtisses basses en briques, ayant chacune 2 chambres, écuries assez grandes pour environ dix chevaux; porte cochère, lieux d'aisance, cave, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police devra être transférée aux vendeurs. En cas de non paiement, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) pour le recouvrement du billet et de l'intérêt. L'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Meubles. Meubles. Meubles.
Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.
Salle de vente, rue Bienville, No 36.

MERCREDI, le 5 février 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles, comprenant bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, et un assortiment de verres, glaces, gravures de chasse, tables, ferrons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, ou leur équivalent en billets de ville. 4fév—2

MONTGOMERY BROS. & CO.

Vente péremptoire, à l'encan du contenu du café "New Era."

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 7 février, à 10 heures, au No 113 de la rue Baronne—

Le contenu du café "New Era"—Tables, chaises, glaces françaises, gravures, comptoirs, etc.

—Egalement—

2 beaux billards.

La maison est ouverte. On peut l'examiner tous les jours, de 10 à 2 heures.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 fév

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 6 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête, acajou et en noyer, sofas, chaises à dos et reservoir, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage chaises à siège et bois et rotin. mars ☞

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 6 de février, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lanier, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés.
do de monture,
do Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars ☞

Succession de John C. Shute—No 29,791.

Maison cottage, double, en bois et de prix, au coin des rues Annonciation et First, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 janvier 1868, No 29,791 du dossier de la dite Cour—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, First, Second et Laurel. Ledit terrain se compose de moitié longitudinale (se rapprochant le plus de la rue First) de terrain désigné par le No 22, et du terrain désigné par le No 23, sur un plan déposé en l'étude de F. Perreau, ancien notaire de cette ville, le 1er mai 1850. Il a 57 pieds 6 pouces, même mesure, de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue First, de 128 pieds, ledit terrain formant l'angle des rues Annonciation et First.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 janv—22 29—8,16,25 fév

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 20,475. Sophie Levy, femme d'Adolphe Marx, contre Adolphe Marx, son mari.

Dans cette affaire, la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse. Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse, Sophie Levy, femme d'Adolphe Marx, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdites parties; que la demanderesse recouvre du défendeur, son mari, jugement pour la somme de mille piastres; que la demanderesse soit autorisée à administrer ses biens en son propre nom et pour son compte particulier; que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 23 janvier 1868.
(Signé) C. DUFLANTIER, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 23 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
22 janv—10,26fév J. F. LAIZER, député greffier.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve
A L'ENCAN,
DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture, convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DEPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans —No 29 807— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als. —No 29,712— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes de prix:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le conseil de la ville, annexé à un acte passé devant ... notaire public. D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12. Le terrain No 12 mesure 28 pieds 6 pouces de face sur 96 pieds 6 pouces de face à la rue Water, 25 pieds 7 pouces 2 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11, et 96 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race, et forme l'encoignure des rues Water et Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race sur environ 1/2 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 132 pieds 7 pouces et 4 lignes, de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain No 18 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 5 pouces de large sur le derrière, sur 131 pieds 5 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 17, et 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le terrain No 19 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 124 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 18, et 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20. Le terrain No 20 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19, et 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 21. Le terrain No 21 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20, et 105 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22.

Le terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière sur 152 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 21 et 16, et 125 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23. Le terrain No 23 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 155 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 22 et 15, et 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24. Le terrain No 24 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23, et 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 133 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 26. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 133 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 25, et 127 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 127 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 28 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 2 pouces de large sur le derrière, sur 120 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds et 10 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 29 et 30 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Orange sur environ 159 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur.

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 9 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds et 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Orange, et mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 9 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Orange sur environ 159 pieds 7 pouces de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Orange et Nouvelle-Levée, et mesure 26 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 9 pouces de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Richard, et mesure 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 8 pouces et 7 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Richard sur environ 159 pieds 7 pouces de profondeur.

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Richard sur environ 159 pieds 7 pouces de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Richard, et mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Nouvelle Levée 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Market, et mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Market sur environ 159 pieds 7 pouces de profondeur.

4o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et St James et mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Water, 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue St-James. Le terrain No 2 mesure 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 1 et 141 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3. Le terrain No 3 mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 141 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 154 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 154 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3, et 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5. Le terrain No 5 mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 181 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 181 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5 et 194 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 7.

Le terrain No 7 mesure 29 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de large sur le derrière, sur 94 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 7 et 120 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 93 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8, et 106 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 10. Le terrain No 10 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 106 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 9 et 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11. Le terrain No 11 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 10, et 132 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 29 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 132 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11, et 145 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Market. Le terrain No 13 mesure 27 pieds de face à la rue Market sur environ 159 pieds 7 pouces de profondeur. Le terrain No 14 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Market et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Market'. Les terrains Nos 15 à 19 inclusivement mesurent chacun 26 pieds et 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 109 pieds de profondeur sur lignes parallèles.

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité du triangle 35 A, étant les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Water et St. James. Le terrain No 1 mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 130 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St James, et 131 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle-Levée, sur 86 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur le derrière sur la ligne du terrain No 2. Le terrain No 2 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Water, 50 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée sur 86 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 1, et 85 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue St-James.

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant, en monnaie courante légale des Etats Unis, et la balance en un, deux, trois et quatre ans de crédit, à partir du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, portant intérêt à huit pour cent par an, du jour de la vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. L'acte de vente contiendra une clause stipulant que si les acquéreurs ont recours au privilège de procédures pour recouvrer les billets hypothécaires ou l'un d'eux. Les dits billets devront être divisés en coupons de montants nécessaires pour opérer un partage entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, les acquéreurs auront le droit et le privilège de payer en MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, en partie ou en totalité, jusqu'à concurrence de l'intérêt de ladite ville.
22 janv—22 29 28,25 26 1 fév 8 13 22 fév 21 au 28

Maisons à deux étages, Nos 283 et 285, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly.
No 29,916—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
Par C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau: No 17, Place de la Bourse

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 10 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Lucy Kelly et compagnie, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Baronne et Dryades, mesurant (en mesure américaine) 41 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades, 40 pieds 9 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur une profondeur de 1-7 pieds 5 pouces et 1 ligne du côté le plus rapproché de la rue Triton Walk, et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Calliope.

Les améliorations consistent en de larges maisons en bois, à deux étages, toit en ardoises, en très bon état, convenables pour un hôtel de [illegible]... divisées en 2 tenements et connues par les Nos 283 à 285 de la rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à parfait paiement, et contenant une clause de 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées aux vendeurs.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant notaire public. 15 janv—15 25—fév 1 8 15